

Pour plus de convergence et de cohésion économique et sociale

Depuis sa création, la Banque européenne d'investissement (BEI) a toujours consacré la très vaste majorité de ses financements annuels aux investissements qui renforcent le tissu économique de l'Union européenne et favorisent le développement des régions les moins avancées. Traditionnellement, les deux tiers environ des prêts qu'elle accorde annuellement profitent aux régions les plus pauvres de l'Union. Toutefois, depuis l'entrée en vigueur de la politique de cohésion de l'UE renouvelée pour 2007-2013, les prêts octroyés par la BEI au titre de l'objectif de convergence – stimuler la croissance pour aboutir à la convergence des régions les plus pauvres – ciblent un plus petit nombre de régions. Les financements à l'appui de l'objectif de convergence ont totalisé 21 milliards d'EUR en 2008, soit 36 % du total annuel des prêts de la BEI. En dehors des régions de la convergence, la nouvelle politique régionale promeut les objectifs de compétitivité et d'emploi, que la BEI soutient essentiellement en renforçant l'économie de la connaissance, les réseaux transeuropéens, les petites et moyennes entreprises et la viabilité environnementale.

Au total, ce sont 113 régions et leurs 190 millions d'habitants qui bénéficient des prêts de la BEI à l'appui de la convergence dans l'UE à 27. Ces mêmes régions sont également les premières bénéficiaires de l'aide des Fonds structurels et du Fonds de cohésion. Entre 2007 et 2013, une enveloppe de 347 milliards d'EUR sera allouée à la réalisation des objectifs de la politique de l'UE en matière de convergence et de compétitivité régionale sous la forme d'aides non remboursables au titre des Fonds structurels, ce qui représente près de 35 % du budget global de l'Union. Pour la première fois, cette enveloppe de financement est supérieure aux sommes affectées à la politique agricole commune. La BEI apportera pour sa part un soutien supplémentaire destiné à renforcer les synergies : 40 % du volume total annuel de ses prêts devraient, en effet, aller aux régions de la convergence dans les années à venir. L'objectif de convergence demeurera donc l'une des priorités essentielles de la Banque. Il le restera d'autant plus que la BEI envisage, dans le cadre du train de mesures qu'elle met en place pour lutter contre la crise économique et financière, de soutenir certains États membres que la crise financière a frappés avec une intensité particulière, en allouant 2,5 milliards d'EUR supplémentaires en 2009 et 2010 pour ses prêts au titre de la convergence en faveur des régions les plus pauvres.

En outre, la BEI et la Commission européenne s'attachent à combiner le plus efficacement possible les prêts de la Banque et les aides non remboursables des Fonds structurels, en coopérant dans le cadre de programmes sectoriels qui offrent également une assistance technique. Il existe quatre initiatives de ce type, les « 4 J », qui trouvent leur origine dans les partenariats établis entre la Commission européenne, le groupe BEI et d'autres institutions financières internationales. Ces quatre initiatives sont les suivantes :

- **JASPERS** – *Joint Assistance to support Projects in European Regions* – Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes (BEI, Commission européenne, Banque européenne pour la reconstruction et le développement et groupe bancaire de la KfW) ;
- **JESSICA** – *Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas* – Soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines (BEI, Commission européenne, Banque de développement du Conseil de l'Europe) ;
- **JEREMIE** – *Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises* – Ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises (FEI, Commission européenne) ;
- **JASMINE** – *Joint Action to Support Micro-Finance Institutions in Europe* – Action conjointe à l'appui des institutions de microfinance en Europe (FEI, Commission européenne).

Faits marquants de l'année 2008

Le montant total des prêts à l'appui de la politique de convergence, qui s'est élevé à 21 milliards d'EUR en 2008, remplit l'objectif fixé pour l'année considérée et représente une augmentation de 34 % comparé aux 15,6 milliards d'EUR prêtés en 2007. En 2008, les nouveaux États membres ont reçu au total 7,8 milliards d'EUR pour des projets renforçant la convergence (contre 6,3 milliards d'EUR en 2007), soit 38 % de l'ensemble des interventions en faveur de la convergence. Par habitant, les nouveaux États membres dans leur ensemble arrivent en tête du classement des pays bénéficiaires de financements au titre de la politique

de convergence. Avec 5 milliards d'EUR, l'Espagne est la première bénéficiaire en valeur absolue, suivie de la Pologne avec 2,7 milliards d'EUR. En volume de prêt par habitant, Malte et la Lettonie se classent aux premier et deuxième rangs respectivement.

Projets clés mis en œuvre dans les cinq principaux pays bénéficiaires au titre des objectifs de cohésion économique et sociale et de convergence (Espagne : 24 %, Pologne : 13%, Italie : 12 %, Portugal : 9 %, Allemagne : 9 %) :

- **Espagne** : un projet de modernisation d'établissements d'enseignement primaire, secondaire et professionnel dans la région de Valence a bénéficié d'un prêt de 168 millions d'EUR. Par ailleurs, 271 millions d'EUR ont été alloués à la production d'énergie solaire, éolienne et photovoltaïque dans différentes régions du pays. Les projets relatifs aux infrastructures de communication ont également joué un rôle important.
- **Pologne** : une intervention de 400 millions d'EUR contribuera à la modernisation de la ligne de chemin de fer qui relie Varsovie à Gdynia en passant par Gdansk, le plus grand port du pays, le long d'un axe de transport transeuropéen prioritaire. Outre la BEI (575 millions d'EUR), la Société suédoise du crédit à l'exportation et la Banque nordique d'investissement ont participé au cofinancement de la construction du second tronçon de l'autoroute A1 qui fait partie du corridor transeuropéen prioritaire de transport reliant le nord de la Pologne (Gdansk) à la capitale autrichienne, Vienne, en passant par la République tchèque et la Slovaquie. Des investissements de recherche réalisés par des instituts scientifiques publics et universitaires ont été appuyés par un prêt de 600 millions d'EUR.
- **Italie** : le secteur de la téléphonie fixe et celui de la téléphonie mobile à large bande ont reçu un soutien de 126 millions d'EUR. Un prêt de 400 millions d'EUR a été accordé pour appuyer les projets inscrits au programme opérationnel de la région de Calabre, en complément des aides issues des Fonds structurels (Fonds européen de développement régional et Fonds social européen) pour la période 2007-2013. En Campanie, les secteurs de l'environnement, du tourisme, des transports et de la rénovation urbaine ont bénéficié d'1 milliard d'EUR.
- **Portugal** : le projet autoroutier Douro Litoral réalisé en partenariat public-privé, dans l'agglomération de Porto, a reçu un financement de 350 millions d'EUR. Le réseau de métro desservant la ville de Porto a bénéficié d'un prêt de 60 millions d'EUR. Une enveloppe totale de 70 millions d'EUR a été allouée à la production d'énergie éolienne.
- **Allemagne** : 400 millions d'EUR ont été prêtés à l'appui du projet d'agrandissement de l'aéroport de Berlin-Brandebourg. Des activités de recherche ont été financées à hauteur de 300 millions d'EUR dans le Land de Mecklembourg-Poméranie occidentale. À Iéna, dans le Land de Thuringe, 200 millions d'EUR ont été accordés à des sites de production de tranches de silicium polycristallin qui serviront de matériaux de base à des modules et cellules photovoltaïques.

Convergence : quelques projets exemplaires

- **Lettonie** : étant donné l'importance que les dirigeants européens attachent, dans le contexte des mesures de lutte contre la crise, à l'activité de prêt de la BEI à l'appui de projets d'infrastructure essentiels, un prêt de 500 millions d'EUR a été accordé à la Lettonie pour cofinancer des investissements prioritaires bénéficiant de fonds de l'UE sur la période 2007-2013. Ce prêt vise à renforcer la compétitivité de l'économie lettone et à accroître l'efficacité des aides non remboursables versées à la Lettonie par l'UE. Le projet tire parti de l'excellente coopération instaurée avec les pouvoirs publics lettons et profite des efforts conjoints déployés avec la Commission européenne pour soutenir un grand nombre de projets qui, en raison de leur dimension relativement modeste, pourraient ne pas accéder directement à un financement de la BEI. Cette collaboration tripartite, dont le but est d'optimiser l'efficacité et l'impact des bailleurs de fonds, cible les domaines suivants : infrastructures sociales et économiques, éducation, formation, promotion de l'esprit d'entreprise, transports, environnement et énergie.
- **Roumanie** : la Banque a prêté 1 milliard d'EUR pour cofinancer la contribution du pays aux mesures et investissements prioritaires mis en œuvre à l'aide des Fonds structurels de l'UE pendant la période 2007-2013. Qui plus est, ce prêt peut servir à financer des projets prioritaires qui ne bénéficient pas d'aides non remboursables de l'UE. Ces projets prioritaires concernent

particulièrement les infrastructures de transport, l'environnement, notamment la protection des réserves naturelles, l'énergie, la gestion de l'eau et le traitement des eaux usées. La BEI prévoit d'apporter une assistance technique pour la gestion et la réalisation des différents projets, ce qui complètera le travail de préparation des projets effectué en amont par l'équipe JASPERS. L'opération se distingue en outre par la possibilité d'un décaissement initial de 250 millions d'EUR en vue d'accélérer la réalisation des projets retenus.

Soutien spécifique à la préparation des projets dans les 12 nouveaux États membres de l'UE en 2008

JASPERS (*Joint Assistance to support Projects in European Regions* – Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes) : en 2008, le partenariat JASPERS a réalisé 82 projets et apporté une assistance active à un total de quelque 280 projets qui, s'ils sont approuvés par la Commission européenne, absorberont des investissements s'élevant à quelque 51 milliards d'EUR. Le portefeuille de JASPERS reste relativement bien équilibré entre ses cinq secteurs ciblés d'activité – routes (19 %), ports, aéroports et rail (21 %), aménagement urbain (13 %, y compris les transports urbains et l'efficacité énergétique), eau et assainissement (24 %), déchets solides et énergie (17 %), alors que les infrastructures de télécommunications, de recherche-développement et culturelles représentent environ 8 %. Une petite partie du portefeuille de JASPERS (14 %) est consacrée à des activités horizontales telles que la mise à disposition de son savoir-faire concernant les partenariats public-privé (PPP), l'analyse financière des projets et les questions relatives aux aides d'État.

JESSICA (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas* – Soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines) : les activités de JESSICA ont connu un essor rapide en 2008. La Grèce et le Portugal ont été les premiers États membres de l'UE à signer des protocoles d'accord pour mettre en œuvre les structures du dispositif JESSICA en collaboration avec la BEI. De même, les autorités de gestion de la Voïvodie de Grande-Pologne, du grand Londres au Royaume-Uni, ainsi que de l'Andalousie et de la Galice en Espagne ont signé des protocoles d'accord en vue de mettre en place des programmes JESSICA sur leur territoire. Se fondant sur les accords déjà signés et les contacts noués avec d'autres autorités de gestion en 2008, la BEI estime que plus de 900 millions d'EUR extraits des Fonds structurels européens seront placés dans des fonds de développement urbain ou des fonds de participation au titre de l'initiative JESSICA.

JEREMIE (*Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises* – Ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises) : fin 2008, le FEI avait réalisé 53 évaluations de portée nationale et régionale (analyses visant à cerner les lacunes du marché), terminant ainsi la phase d'évaluation de l'initiative. À ce jour, le FEI a signé 7 accords avec des États membres et des régions, dont 4 seront mis en œuvre dans des nouveaux États membres. Le montant total des fonds engagés en faveur de PME au titre de ces accords s'élevait à 613 millions d'EUR à la fin de 2008.

JASMINE (*Joint Action to Support Micro-Finance Institutions in Europe* – Action conjointe à l'appui des institutions de microfinance en Europe) : JASMINE est une initiative pilote, assortie d'une enveloppe de 50 millions d'EUR pour une période de 3 ans, qui vise à aider les promoteurs n'ayant pas accès au secteur bancaire à créer ou à élaborer des projets. JASMINE a pour objet de fournir à la fois une assistance technique opérationnelle et des financements (prises de participation et prêts) à des institutions de microfinance. En 2008, l'équipe du FEI chargée de JASMINE a réalisé des études portant sur 12 pays de l'UE afin d'évaluer la demande de microfinancements « hors secteur bancaire ». Elle en a conclu qu'il existait au sein de l'UE quelque 11 millions d'emprunteurs potentiels souhaitant obtenir un microfinancement, un marché auquel on accorde une importance particulière dans la conjoncture actuelle.

Pour plus d'informations, prière de consulter le site Web de la BEI www.bei.org.

Contacts pour la presse :

Bureau de presse, presse@bei.org ; tél. : (+352) 43 79 - 21000 ; télécopieur : (+352) 43 79 - 61000.

Questions générales :

Infodesk de la BEI, info@bei.org ; tél. : (+352) 43 79 - 22000 ; télécopieur : (+352) 43 79 - 62000